DELIBERATION
COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER
DEPARTEMENT DU CALVADOS

Séance du 17 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept juillet à vingt heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la commune de Bernières-sur-Mer, dûment convoqués le 11 juillet 2025, sous la présidence de Monsieur Thomas DUPONT-FEDERICI, Maire.

Nombre de Membres

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont délibéré
19	19	13

Présents : Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur TREFOUX, Madame LEMOINE, Monsieur VIGNANCOUR, Madame CARPENTIER, Madame WINDELS, Monsieur HAMEL, Madame LEBERTRE, Monsieur GODEL, Monsieur LE BRETON, Monsieur ENGEL, Monsieur BLAIZOT

Absents excusés : Madame LANGLAIS a donné pouvoir à Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur LEPORTIER, Madame TERRIER
Absent : Madame MOULIN, Monsieur BENOIST, Monsieur COISEL, Monsieur BRIAS

Secrétaire de Séance : Madame LEMOINE

25-061 CESSION EMPRISES PUBLIQUES PARCELLES AD 147, 148, 515, 516

Vu l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles L. 2241-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 25-042 du 12 juin 2025 ;

Considérant la saisine en date du 29 août 2024, la commune a sollicité l'avis du pôle d'évaluation domaniale sur les conditions de cession d'une emprise d'une superficie de 133m², suivant plan de division dressé le 28 août 2024, à extraire du domaine public et située rue du Maréchal Montgomery afin de régulariser un empiétement par le propriétaire riverain.

Considérant que la commission a émis un avis favorable le 14 novembre pour la cession des 133 m², un avis favorable le 15 janvier 2025 pour la cession du triangle violet et du petit triangle bleu à l'est, et a refusé pour le triangle bleu du milieu et les rectangles rouges.

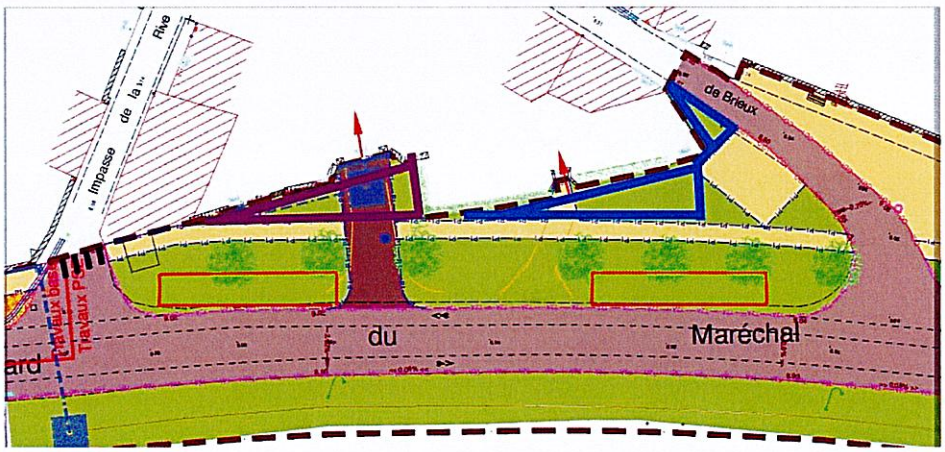

Considérant la saisine en date du 19 mars 2025, la commune a sollicité de nouveau l'avis du pôle d'évaluation domaniale sur les conditions de cession d'une emprise d'une superficie de 187 m², suivant plan de division dressé le 18 mars 2025, à extraire du domaine public et située rue du Maréchal Montgomery afin de régulariser un empiétement par le propriétaire riverain.

Considérant que l'emprise en cause dans cette affaire se situe au cadastre en section AD 515 et AD 516 ;

Considérant que cette emprise est classée en zone UA au Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bernières-sur-Mer, approuvé le 20 septembre 2019 (révision n°1), modifié le 30 mars 2023, correspondant aux centres anciens comprenant habitat, commerces et services ; qu'elle se situe également à l'intérieur du périmètre de l'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) et plus précisément dans le secteur 1b/secteur 2 ;

Considérant l'avis du pôle d'évaluation domaniale en date du 16 avril 2025 ;

Le Conseil municipal, après délibéré, à l'unanimité des présents et du pouvoir :

- **ABROGE** la délibération n° 25-042 en date du 12 juin 2025,
- **ACTE** le déclassement des parcelles AD 147, 148, 515 et 516 d'une emprise de 187m²,
- **ACTE** la vente des parcelles AD 147, 148, 515 et 516 d'une emprise de 187m² ; au prix de 14 000€ HT. Les différents frais sont à la charge des acquéreurs,
- **AUTORISE** monsieur le maire à signer tous documents nécessaires à la vente de ce bien.

VOTE : POUR : 13

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Thomas DUPONT-FREDERIC

MAIRIE de BERNIÈRES-sur-MER (Calvados)

PREFECTURE DU CALVADOS
24 JUIL. 2025
COURRIER